



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD – PAS-DE-CALAIS PICARDIE

RECUEIL
DES
ACTES
ADMINISTRATIFS

ANNEE 2016 - NUMERO 1 DU 4 JANVIER 2016

TABLE DES MATIERES

Arrêté du 4 janvier 2016 portant organisation du Secrétariat général pour les affaires régionales de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie

Arrêté du 4 Janvier 2016 portant organisation de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Nord - Pas de Calais - Picardie

Arrêté du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nord-Pas-de-Calais Picardie

Arrêté du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale des affaires culturelles de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie

Arrêté du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Nord-Pas-de-Calais Picardie

Arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie



PREFET DE LA REGION
NORD - PAS-DE-CALAIS - PICARDIE

**Arrêté portant organisation du Secrétariat général pour les affaires régionales
de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie**

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n°60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives, notamment son annexe I dans sa rédaction résultant du décret n°2015-969 du 31 juillet 2015 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 26 ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CORDET, en qualité de préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 31 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre CLAVREUIL sur l'emploi de secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie ;

Vu l'avis des comités techniques des préfectures des régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie réunis respectivement les 8 octobre 2015, 10 octobre 2015 et le 7 décembre 2015 en formation conjointe ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie ;

ARRETE

Article 1^{er} - Le secrétariat général pour les affaires régionales de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie a son siège à Lille.

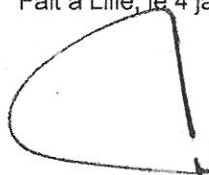
Article 2 - L'organisation du secrétariat général pour les affaires régionales de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, appelée « organisation-cible » dans la suite du présent arrêté, est constituée de deux axes :

- l'axe politiques publiques
- l'axe modernisation de l'action publique

L'organisation détaillée et les implantations sont précisées aux annexes 1 et 2.

Article 3-. Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

Fait à Lille, le 4 janvier 2016



Jean-François CORDET

ANNEXE 1
Organisation-cible du secrétariat Général pour les Affaires Régionales
de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie

1 Organisation détaillée

Une structure N-1 est rattachée au secrétaire général. Une structure N-2 ou N-3 est rattachée à la structure de rang supérieur la précédant dans le tableau ci-dessous.

L'implantation géographique est la ville où est localisé le responsable de la structure, et où sont localisés tous les agents hors ceux appartenant à des sous-structures pour lesquelles une implantation différente est précisée dans le tableau.

Axe politiques publiques		
	Pôle 1 – Stratégie de l'Etat	Lille
	Pôle 2 – Politiques de cohésion	Lille
	Pôle 3 – Innovation & développement économique	Lille
	Pôle 4 – développement des territoires	Lille
Axe modernisation de l'action publique		Lille
	Pilotage & gestion des ressources de l'Etat	Lille
	Plate-forme-régionale des achats	Lille
	Plate-forme-régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines	Lille
	Cellule mutualisations	Lille
	Plate-forme régionale d'appui juridique	Lille

ANNEXE 2

Organisation transitoire

2 Organisation détaillée

Une structure N-1 est rattachée au directeur régional. Une structure N-2 ou N-3 est rattachée à la structure de rang supérieur la précédant dans le tableau ci-dessous.

L'implantation géographique est la ville où est localisé le responsable de la structure, et où sont localisés tous les agents hors ceux appartenant à des sous-structures pour lesquelles une implantation différente est précisée dans le tableau.

Axe politiques publiques			Lille	Lille
Axe politiques publiques	Pôle 1 – Stratégie de l'Etat	Mission stratégie, coordination & contractualisation	Lille	Lille
		Mission Europe & international	Lille	Lille
		Mission Europe Picardie	Amiens	suppression
	Pôle 2 – Politiques de cohésion	Mission Cohésion sociale	Lille	Lille
		Mission renouvellement urbain Politique de la Ville, et logement social	Lille	Lille
	Pôle 3 – Innovation & développement économique	Mission emploi & formation	Lille	Lille
		Mission numérique & Innovation	Lille	Lille
		Filières Industrielles et agricoles	Lille	Lille
	Pôle 4 – développement des territoires	Mission développement durable	Lille	Lille
		Mission mobilités multi-modales	Lille	Lille
		Mission égalité des territoires	Lille	Lille
	Axe modernisation de l'action publique			Lille
Pilotage & gestion des ressources de l'Etat		Gestion des RH et moyens du SGAR	Lille	Lille
		Mission suivi et performance des BOP	Lille	Lille
		Coordination politique immobilière de l'Etat	Lille	Lille
Cellule mutualisations			Lille & Amiens	Lille
Plate-forme-régionale des achats			Lille & Amiens	Lille
Plate-forme d'appui juridique			Lille	Lille
Plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines			Lille & Amiens	Lille



**PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS
PICARDIE**

Direction Régionale de la
Jeunesse, des Sports et de la
Cohésion Sociale Nord-Pas-
de-Calais Picardie

**Arrêté du 4 Janvier 2016
portant organisation de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de
la région Nord - Pas de Calais - Picardie**

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais Picardie,
Préfet du Nord,
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite,

Vu la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n°60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives, notamment son annexe I dans sa rédaction résultant du décret n°2015-969 du 31 juillet 2015 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 26 ;

Vu le décret n°2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant Monsieur CORDET Jean-François préfet de la région Nord - Pas de Calais - Picardie ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation de l'administration territoriale de l'Etat dans les régions.

Vu l'arrêté du 01 janvier 2016 nommant Monsieur BOUVET André directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Nord - Pas de Calais - Picardie ;

Vu l'avis des comités techniques des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie, réunis en formation conjointe le 8 décembre 2015 ;

Sur proposition du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Nord - Pas de Calais - Picardie ;

Arrête :

Article 1 : Siège de la direction régionale

La direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Nord - Pas de Calais - Picardie a son siège à Amiens (80). Elle comporte également un site à Lille.

Article 2 : Organisation de la DRJSCS

Article 2 : Organisation de la DRJSCS

L'organisation de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Nord - Pas de Calais - Picardie, appelée « organisation-cible » dans la suite du présent arrêté, est constituée des structures suivantes rattachées au directeur régional :

- Pôle des politiques de jeunesse
- Pôle des politiques sportives
- Pôle des politiques sociales
- Pôle des politiques de formation, certification
- Pôle études, observations et mission d'appui
- Service régional politique de la ville
- Mission régionale et interdépartementale inspection, contrôle, audit, évaluation
- Secrétariat général

L'organisation détaillée et les implantations des structures sont précisées à l'annexe 1-a.

L'équipe de direction sera constituée du directeur régional assisté de 3 directeurs régionaux adjoints.

Article 3 : Missions

3.1 Missions régionales de la DRJSCS

- Le pôle des politiques de jeunesse assure les missions d'animation, de coordination, de planification, de financement et de suivi des actions mises en œuvre au titre des politiques de jeunesse. Il assure notamment le pilotage du service civique, la mise en œuvre opérationnelle de l'information jeunesse, de la mobilité internationale au sein de la région.
- Le pôle des politiques sportives assure les missions d'animation, de coordination, de planification, de financement et de suivi des actions mises en œuvre au titre des politiques sportives régionales dans une perspective de réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive. Il assure notamment la mise en œuvre opérationnelle du sport de haut niveau et sport professionnel, de la protection de la santé des sportifs, de la promotion du sport comme facteur de santé, du développement maîtrisé des sports de nature, du recensement et de la programmation des équipements sportifs.
- Le pôle des politiques sociales assure les missions d'animation, de coordination, de planification, de financement et de suivi des actions mises en œuvre au titre des politiques sociales de l'Etat. Il assure notamment la prévention et la lutte contre la pauvreté et les exclusions, la protection des personnes vulnérables, l'accès à l'hébergement, l'intégration sociale des personnes handicapées, le développement des politiques d'intégration sociale.
Il assure la mise en œuvre opérationnelle de la tarification des établissements et services sociaux.
- Le pôle des politiques formations, certification, emploi recense les besoins de formation, instruit les demandes d'enregistrement des établissements de formation qui relèvent du travail social, délivre les diplômes pour les disciplines pour lesquelles le directeur reçoit délégation des ministres compétents pour les domaines de la jeunesse et du sport. Il organise les examens, préside les jurys et délivre les diplômes de travail social et des formations de santé non médicales.
Il apporte en tant que de besoin son concours et expertise pour l'élaboration du plan régional de développement des formations professionnelles dans les champs sus nommés et participe au CREFOP. Il assure la mise en œuvre du développement de l'apprentissage dans les champs jeunesse et sport et apporte son concours aux politiques de développement de l'emploi.
- Le pôle études et missions d'appui assure les missions d'observation et d'analyse des besoins pour la conduite des politiques publiques dans l'ensemble des champs de la direction régionale.
Il assure la mise en œuvre opérationnelle de la production de statistiques et études. Il contribue à la réalisation de diagnostics approfondis en tant que de besoin. Il assure le développement de la vie associative et de l'économie sociale et solidaire, la formation et la reconnaissance des bénévoles, la promotion du volontariat et de l'éducation populaire aux différents âges de la vie.
- Le service politique de la ville participe à l'animation de la politique de la ville notamment au travers de la lutte contre les discriminations, la promotion de l'égalité des chances, de plans de formation.
Il assure la mise en œuvre opérationnelle de l'animation et la qualification des acteurs, la gestion de dispositifs spécialisés délégués par le CGET, apporte son expertise en matière d'ingénierie sociale aux acteurs locaux.
- La mission inspection, contrôle, audit, évaluation élabore le plan régional d'inspection et de contrôle, participe sous l'autorité des préfets de départements à des actions d'inspection et de contrôle

départementales et interdépartementales. Pour le niveau régional, elle assure notamment la lutte contre le trafic de produits dopants.

3.2 Le secrétariat général

- Le secrétariat général est chargé d'assurer la conduite et le suivi des activités liées à l'administration générale en matière de ressources humaines, aux systèmes d'information, à la logistique, à la gestion budgétaire, financière et comptable, à la gestion de la performance, à la communication, aux engagements de service dans le cadre interdépartemental.
- Un secrétariat général commun avec la direction départementale de la cohésion sociale de la Somme sera constitué au plus tard au 1er Juillet 2016.

Article 4 : Phase transitoire

- L'organisation-cible décrite aux articles 2 et 3 est mise en place au plus tard à la date du 01 Janvier 2019.
- Dans une première étape à compter du 4 Janvier 2016, la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Nord - Pas de Calais - Picardie est organisée selon l'organisation transitoire précisée à l'annexe 2. Cette organisation s'achève à la date de mise en place de l'organisation-cible.
- Les évolutions prévues pour les structures transitoires et les constitutions de structures de l'organisation-cible, peuvent être mises en œuvre à des dates antérieures à celle indiquée au premier alinéa, sur décision du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Nord - Pas de Calais - Picardie, après avis du comité technique de service déconcentré.

Article 5 : Voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de monsieur le préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais, soit hiérarchique auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports.

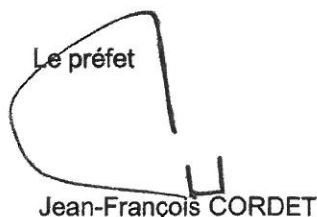
Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Lille, sis 143 rue Jacquemars Gielée 59800 Lille, également dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite.

Article 6 : Exécution

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nord - Pas de Calais - Picardie et le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Nord - Pas de Calais - Picardie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nord - Pas de Calais - Picardie.

Lille, le 4 Janvier 2016

Le préfet



Jean-François CORDET

ANNEXE 1

Organisation-cible au 01 Janvier 2019 de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Nord - Pas de Calais – Picardie

Une structure N-1 est rattachée au directeur régional. Une structure N-2 est rattachée à la structure de rang supérieur la précédant dans le tableau ci-dessous.

L'implantation géographique est la ville où est localisé le responsable de la structure, et où sont localisés tous les agents hors ceux appartenant à des sous-structures pour lesquelles une implantation différente est précisée dans le tableau.

Organisation détaillée de la direction régionale

Structures N-1	Structures N-2	Implantation géographique
Pôle Politiques de jeunesse		Amiens
	Pilotage des projets structurants, conduite financière	Amiens
	Engagement des jeunes et service civique	Amiens
	Information, accès aux droits, action citoyenne	Amiens
	Citoyenneté et mobilité internationale Erasmus+	Lille
Pôle Politiques sportives		Amiens
	Pilotage des projets structurants, conduite financière	Amiens
	Sport et santé/bien être	Amiens
	Equipements sportifs et économie du sport	Amiens
	Développement des pratiques sportives pour tous	Amiens
	Sport & ville et sport de haut niveau	Lille
	Conseillers techniques sportifs	Amiens
Pôle Politiques sociales		Lille
	Pilotage des projets structurants, conduite financière	Lille
	Protection/insertion des personnes et accès aux droits	Lille
	Hébergement/logement	Lille
	Intégration et hébergement des demandeurs d'asile	Lille
Pôle formation, certification, emploi		Lille
	Enjeux stratégiques	Lille
	Domaine social	Lille
	Domaine paramédical	Lille
	Domaine sport	Lille
	Domaine animation	Lille
	Mission apprentissage et emploi	Lille
Pôle études et missions appui		Amiens
	Etudes et statistiques	Amiens
	Plateforme observation	Amiens
	Diagnostiques territoriaux et planification	Amiens
	Mission Europe	Lille
	Vie associative/économie sociale et solidaire	Lille
Service Politique de la ville		Lille
Mission inspection régionale		Amiens
		Lille

Secrétariat général		Amiens
	Service des ressources humaines	Amiens
		Lille
	Service des systèmes d'information	Lille
		Amiens
	Immobilier et logistique	Amiens
		Lille
	Budget et finances	Amiens
		Lille
	Gestion de la performance	Amiens
	Communication, UZD, médailles	Amiens
		Lille
	Contentieux Sécu Soc	Lille
Amiens		

ANNEXE 2

Organisation transitoire à compter du 04 janvier 2016 de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Nord - Pas de Calais - Picardie

Organisation détaillée de la direction régionale

Structures N-1	Structures N-2	Implantation géographique
Pôle Sport	Pilotage	Amiens Lille
	Politiques sportives territoriales	Amiens
	Sport et santé/bien être	Amiens Lille
	Equipements sportifs	Amiens Amiens
	Développement des pratiques sportives pour tous	Lille Amiens
	Sport de haut niveau/professionnel	Lille Amiens
	Conseillers techniques sportifs	Amiens Lille
	Pôle cohésion sociale	Pilotage
Protection des populations vulnérables		Amiens Lille
Politique de la ville et lutte contre les discriminations		Lille
Hébergement/logement		Amiens
Intégration		Lille
Politique de la jeunesse et promotion de la vie associative/ESS		Lille
Mission égalité des chances		Amiens
Pôle formation	Pilotage	Lille
	Domaine social	Lille Amiens
	Domaine paramédical	Amiens Lille
	Domaine sport	Amiens Lille
	Domaine animation	Amiens Lille
Pôle études et appui	Pilotage	Lille Amiens
	Observation, études et statistiques	Lille Amiens
	Inspection, contrôle, évaluation	Lille Amiens
	Mission accompagnement des politiques	Amiens

Secrétariat général		Amiens
	Service des ressources humaines	Lille
		Amiens
	Service des systèmes d'information	Amiens
		Lille
	Immobilier et logistique	Lille
		Amiens
	Budget et finances	Lille
		Amiens
	Gestion de la performance	Lille
Amiens		
Communication, médailles, unité zone défense	Lille	
	Amiens	
Contentieux Sécu Soc	Lille	
	Amiens	



**PRÉFET DE LA RÉGION
NORD – PAS-DE-CALAIS
PICARDIE**

**Arrêté du 4 janvier 2016 portant organisation
de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de la région Nord-Pas-de-Calais Picardie**

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais Picardie,
Préfet du Nord,
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite,

Vu la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n°60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives, notamment son annexe I dans sa rédaction résultant du décret n°2015-969 du 31 juillet 2015 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 26 ;

Vu le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Jean-François CORDET comme préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu l'arrêté du 1^{er} janvier 2016 nommant M. Vincent MOTYKA directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie ;

Vu l'avis des comités techniques de proximité des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement des régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie réunis en formation conjointe le 30 novembre 2015 ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie ;

Arrête :

Article 1 :

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie a son siège à LILLE.

Article 2 :

L'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, appelée « organisation-cible » dans la suite du présent arrêté, est constituée des structures suivantes rattachées au directeur régional :

- la direction

Les services dits métiers :

- le service risques
- le service eau et milieux naturels
- le service énergie, climat, logement, aménagement du territoire
- le service mobilité et infrastructures
- le service sécurité des transports et des véhicules
- le service information, développement durable et évaluation environnementale

Les services dits supports :

- le secrétariat général
- le service juridique mutualisé
- le service mutualisé marchés, paie, comptabilité

Les missions d'appui à la Direction :

- la mission stratégie et pilotage régional
- la mission qualité écoresponsabilité
- la mission communication
- la mission sécurité-défense

Les unités départementales :

- l'unité départementale de l'Aisne
- l'unité départementale de Lille
- l'unité départementale du Hainaut
- l'unité départementale de l'Oise
- l'unité départementale de l'Artois
- l'unité départementale du Littoral
- l'unité départementale de la Somme

L'organisation détaillée et les implantations des structures sont précisées à l'annexe 1-a.

Article 3 :

La direction assure le pilotage de l'ensemble des activités de la DREAL. Le Directeur régional est délégué de bassin Artois-Picardie. Le directeur régional est assisté de quatre directeurs adjoints dont un est en charge de la délégation ministérielle pour la Zone de Défense Nord.

Le service risques est chargé de la prévention des risques industriels et miniers, de la sécurité des ouvrages hydrauliques, de la prévision des crues et de l'hydrométrie.

Le service eau et milieux naturels est chargé de la nature, des paysages, de la biodiversité, de l'eau et des risques naturels. La délégation de bassin Artois-Picardie est rattachée à ce service.

Le service énergie, climat, logement, aménagement du territoire est chargé de la transition énergétique, de la lutte contre le changement climatique, de la qualité de l'air, de l'habitat, de l'amélioration de la qualité dans la construction et de l'aménagement du territoire.

Le service mobilité Infrastructures est chargé de l'élaboration de la stratégie de l'Etat pour la mobilité et les transports, de la politique contractualisée de financement et d'accompagnement des porteurs de projets pour les infrastructures de transports et services associés, et de la conduite des missions de maître d'ouvrage pour les opérations d'investissement sur le réseau routier national.

Le service sécurité des transports et des véhicules est chargé de la régulation des transports et de la sécurité des circulations et des véhicules : régulation et contrôle des transports terrestres, contrôle et réception des véhicules et sécurité routière.

Le service information, développement durable et évaluation environnementale est chargé de la connaissance, du pilotage de l'autorité environnementale et de la promotion du développement durable.

Le secrétariat général est chargé des fonctions Ressources Humaines, de la gestion financière, de la logistique et des moyens généraux. Il assiste et conseille le directeur régional dans la démarche d'évaluation des risques au travail, dans la mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail.

Le service juridique mutualisé est chargé à l'échelle de la zone de gouvernance du conseil juridique, des contentieux et pré-contentieux.

Le service mutualisé marchés, paie, comptabilité est chargé de la gestion administrative et de la paie, des retraites, des achats et marchés ainsi que du Centre de Prestations Comptables Mutualisé.

La mission stratégie et pilotage régional est chargée de la programmation et du pilotage régional, à l'échelle de la zone de gouvernance.

La mission qualité écoresponsabilité est chargée du management de la qualité, du contrôle de gestion et de la démarche éco-responsabilité.

La mission communication est chargée de la communication interne et externe.

La mission sécurité-défense est chargée de la veille opérationnelle, de l'alerte et de la préparation à la gestion de crise.

Article 4 :

Les unités départementales assurent à l'échelle infra-départementale ou départementale :

- sous le pilotage fonctionnel du service risques : les missions relatives à la prévention des risques industriels
- sous le pilotage fonctionnel du service sécurité des transports et des véhicules : les missions de contrôles de véhicules.

Les ressorts d'intervention des unités départementales, selon les missions concernées, sont précisés à l'annexe 1-b.

Article 5 :

L'organisation-cible décrite aux articles 2, 3 et 4 est mise en place au plus tard à la date du 1^{er} juillet 2016.

Les constitutions de structures de l'organisation-cible peuvent être mises en œuvre à des dates antérieures à celle indiquée au premier alinéa, sur décision du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, après avis du comité technique de service déconcentré.

Article 6 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

Lille, le 4 janvier 2016

Le préfet,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical line and a small horizontal stroke at the bottom right.

ANNEXE 1

Organisation-cible de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie

1. a- Organisation détaillée

Une structure N-1 est rattachée au directeur régional. Une structure N-2 est rattachée à la structure de rang supérieur la précédant dans le tableau ci-dessous.

Pour l'implantation géographique, le nom de la ville cité en premier est celui où est localisé le responsable de la structure.

Structures N-1	Structures N-2	Implantation géographique
Service risques		Lille
	Pôle risques accidentels technologiques	Lille
	Pôle risques chroniques	Lille - Amiens
	Pôle sous-sol et ouvrages hydrauliques	Lille - Amiens
	Pôle prévision des crues et hydrométrie	Lille – Amiens - Lambersart
Service eau et milieux naturels		Amiens
	Pôle Délégation de bassin Artois-Picardie	Lille
	Pôle Laboratoire d'hydrobiologie	Amiens
	Pôle planification et gestion de l'eau	Amiens
	Pôle risques naturels	Amiens
	Pôle nature et biodiversité	Amiens
	Pôle sites et paysages	Amiens - Lille
Service énergie, climat, logement, aménagement du territoire		Lille
	Pôle énergie climat air	Lille
	Pôle aménagement du territoire	Lille
	Pôle habitat construction	Lille
	Mission expertise et capitalisation	Lille
Service mobilité et infrastructures		Lille - Amiens
	Pôle stratégie/Mobilité Déplacement/transport	Lille - Amiens
	Pôle maîtrise d'ouvrage du RRN	Lille - Amiens
	Pôle finances et commande publique	Lille - Amiens
Service sécurité des transports et des véhicules		Lille - Amiens
	Pôle régulation des transports	Lille – Amiens – Arras – Prouvy – Calais – Beauvais - Laon
	Pôle sécurité des circulations	Lille
	Pôle véhicules	Lille
Service information, développement durable et évaluation environnementale		Lille
	Pôle autorité environnementale	Lille - Amiens
	Pôle promotion de la transition	Lille

	écologique vers un développement durable	
	Pôle promotion de la connaissance	Lille
	Pôle atelier des données	Lille - Amiens
Service juridique mutualisé		Lille
	Pôle affaires générales et environnement	Lille
	Pôle travaux et contrats publics	Lille
	Pôle contentieux pénal urbanisme et installations classées	Lille
	Pôle contentieux administratif urbanisme	Lille
	Pôle contentieux et affaires juridiques	Amiens
	Pôle contrôle de légalité	Amiens
Service mutualisé marchés, paie, comptabilité		Lille
	Pôle achats-marchés	Lille
	Pôle CPCM	Lille
	Pôle GA Paie Retraites	Amiens
Secrétariat général		Lille - Amiens
	Pôle ressources humaines	Lille - Amiens
	Pôle gestion financière	Lille - Amiens
	Pôle logistique	Lille - Amiens
	Mission hygiène et sécurité	Lille - Amiens
	Mission d'accompagnement personnalisé	Lille - Amiens
Mission stratégie et pilotage régional		Lille
	Pôle Service social régional	Lille – Arras – Amiens - Laon
	Pôle médecine de prévention	Lille – Arras - Amiens
Mission qualité écoresponsabilité		Lille
	Pôle pilotage qualité-écoresponsabilité Nord	Lille
	Pôle de proximité qualité écoresponsabilité Sud	Amiens
Mission communication		Lille - Amiens
Mission sécurité-défense		Lille
Unité départementale de l'Aisne		Saint-Quentin
	Équipe 1	Saint-Quentin
	Équipe 2	Soissons
	Équipe 3	Soissons
	Équipe 4	Saint-Quentin
Unité départementale de Lille		Lille
	Équipe 1	Lille
	Équipe 2	Lille
	Équipe 3	Lille
	Équipe Véhicules	Lille

Unité départementale du Hainaut		Prouvy
	Équipe 1	Prouvy
	Équipe 2	Prouvy
	Équipe 3	Prouvy
	Équipe 4	Prouvy
	Équipe Véhicules	Prouvy
	S3PI	Prouvy
Unité départementale de l'Oise		Beauvais
	Équipe 1	Beauvais
	Équipe Véhicules	Beauvais
	Équipe 3	Beauvais
	Équipe 4	Beauvais
	Équipe 5	Beauvais
Unité départementale de l'Artois		Béthune
	Équipe 1	Béthune
	Équipe 2	Béthune
	Équipe 3	Béthune
	Équipe 4	Béthune
	Équipe Véhicules	Béthune
	S3PI	Béthune
Unité départementale du Littoral		Gravelines
	Équipe 1	Gravelines
	Équipe 2	Gravelines
	Équipe 3	Gravelines
	Équipe 4	Gravelines
	S3PI	Gravelines
Unité départementale de la Somme		Glisy
	Équipe 1	Glisy
	Équipe 2	Glisy
	Équipe 3	Glisy
	Équipe Véhicules	Glisy

b- Ressort des unités départementales

Unité départementale	Ressort d'exercice des compétences
Unité départementale de l'Aisne	Département de l'Aisne
Unité départementale de Lille	Arrondissement de Lille
Unité départementale du Hainaut	Arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe, de Douai, de Cambrai et de Valenciennes
Unité départementale de l'Oise	Département de l'Oise
Unité départementale de l'Artois	Arrondissements d'Arras, Béthune et Lens
Unité départementale du Littoral	Arrondissements de Dunkerque, Boulogne, Calais, Montreuil et Saint-Omer
Unité départementale de la Somme	Département de la Somme



**Arrêté du 4 janvier 2016
portant organisation de la direction régionale des affaires culturelles
de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie**

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais Picardie
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n°60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives, notamment son annexe I dans sa rédaction résultant du décret n°2015-969 du 31 juillet 2015 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 26 ;

Vu le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles],

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 16 décembre 2015 nommant M. Jean-François CORDET, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation de l'administration territoriale de l'État dans les régions ;

Vu l'arrêté du 1^{er} janvier 2016 nommant Madame Marie-Christiane DE LA CONTE, directrice régionale de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie;

Vu l'avis des comités techniques des directions régionales des affaires culturelles des régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie, réunis en formation conjointe le 30 novembre 2015 ;

Sur proposition de la directrice régionale de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie ;

Arrête :

Article 1 :

La direction régionale des affaires culturelles de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie a son siège à Lille.

Article 2 :

L'organisation de la direction régionale des affaires culturelles de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, appelée « organisation-cible » dans la suite du présent arrêté, est constituée des entités suivantes :

- la direction et ses services rattachés
- le secrétariat général ;
- le pôle Patrimoines et Architecture;
- le pôle Création ;
- le pôle Publics et Territoires et Industries culturelles ;
- l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Nord ;
- l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Pas-de-Calais ;
- l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Aisne ;
- l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Oise ;
- l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Somme ;

L'ensemble des services est placé sous l'autorité du directeur régional.

L'organisation détaillée et les implantations des structures sont précisées à l'annexe 1-a.

Article 3 :

Dans le cadre du décret n°2010-633 du 8 juin 2010 susvisé et des orientations nationales, la direction assure la mise en œuvre des politiques du Ministère de la Culture et de la Communication en région. Elle pilote le projet stratégique et budgétaire de la DRAC, sous l'autorité du Préfet de région.

Le secrétariat général est chargé du pilotage et de l'organisation des fonctions support à l'échelle de la grande région.

Le pôle Patrimoines et Architecture est chargé de la définition, la coordination et l'évaluation de la politique de l'État relative à l'architecture, aux musées, au patrimoine monumental et archéologique.

Le pôle Création est chargé du soutien, de la coordination et de l'évaluation de la politique de l'État relative aux arts plastiques et au spectacle vivant, en l'inscrivant dans une logique plus large d'aménagement et de développement du territoire.

Le pôle Publics et Territoires, Industries culturelles est chargé de l'égalité d'accès à la culture pour le plus grand nombre et du développement culturel des territoires.

Les unités départementales de l'architecture et du patrimoine, implantés dans chaque département, sont chargés, en coordination avec les autres services patrimoniaux de la DRAC, de la conservation du patrimoine bâti, des espaces protégés, des paysages et de la promotion de la qualité architecturale.

Article 4 :

L'organisation-cible décrite aux articles 2 et 3 est mise en place au plus tard à la date du 31 décembre 2018.

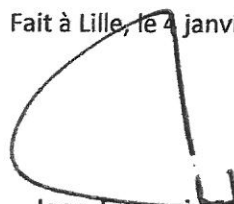
Dans une première étape à compter du 1er janvier 2016, la direction régionale des affaires culturelles de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie est organisée selon l'organisation transitoire précisée à l'annexe 2. Cette organisation s'achève à la date de mise en place de l'organisation-cible.

Les évolutions d'organisation transitoire et d'organisation cible peuvent être mises en œuvre après avis du comité technique.

Article 5 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie et le directeur régional affaires culturelles de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

Fait à Lille, le 4 janvier 2016



Jean-François CORDET

Conformément aux dispositions des articles R 521-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

ANNEXE 1

Organisation-cible de la direction régionale des affaires culturelles de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie

1-a Organisation détaillée

Une structure N-1 est rattachée au directeur régional. Une structure N-2 ou N-3 est rattachée à la structure de rang supérieur la précédant dans le tableau ci-dessous.

L'implantation géographique est la ville où est localisé le responsable de la structure, et où sont localisés tous les agents hors ceux appartenant à des sous-structures pour lesquelles une implantation différente est précisée dans le tableau.

Structures N-1	Structures N-2	Structures N-3	Implantation géographique
Direction			Lille
	Secrétariat		Lille
	Communication		Lille
	Contrôle de gestion		Amiens
	Programmation budgétaire		Lille
	Juridique		Lille
	Observation culturelle		Amiens
	Documentation générale		Lille
Secrétariat général			Lille
	Service des affaires financières		Lille
		Correspondant proximité	Amiens
	Service informatique		Lille
	Service logistique		Lille
	Service logistique		Amiens
	Service des ressources humaines		Lille
		Correspondant proximité	Amiens
Pôle Patrimoines et Architecture			Amiens
	Conservation régionale des monuments historiques	Cellule scientifique et technique	Amiens
			Lille
		Cellule gestion des opérations patrimoniales	Amiens
		Cellule protection et valorisation	Lille
	Service régional de l'archéologie	Cellule scientifique	Amiens
			Lille
		Cellule administrative	Amiens
			Lille
	Service architecture		Amiens
	Service musées		Lille
	Coordination administrative		Amiens
	Numérisation		Amiens
	Documentation patrimoniale		Amiens
			Lille
Pôle publics et territoires, industries culturelles			Lille
	Publics et territoires		Lille
			Amiens
	Industries culturelles		Lille
			Amiens
	Service administratif	Coordination	Lille
			Lille
		Equipes administratives	Amiens
			Amiens
Pôle Création			Lille
	Danse		Amiens

	Arts plastiques		Amiens	
			Lille	
	Musique		Lille	
	Théâtre		Lille	
	Enseignement supérieur		Lille	
	Service administratif	Coordination		Lille
		Equipes administratives		Lille
			Amiens	
UDAP Nord			Lille	
UDAP Pas-de-Calais			Arras	
UDAP Somme			Amiens	
UDAP Oise			Compiègne	
UDAP Aisne			Laon	

1-b Ressort des unités départementales

Unité départementale	Compétences mises en œuvre	Ressort d'exercice des compétences
UDAP Nord	- Espaces protégés - Qualité architecturale, patrimoniale et urbaine - Patrimoine monumental - Sites et paysage	Nord
UDAP Pas-de-Calais		Pas-de-Calais
UDAP Somme		Somme
UDAP Oise		Oise
UDAP Aisne		Aisne

ANNEXE 2

Organisation transitoire

2-a Organisation détaillée

Une structure N-1 est rattachée au directeur régional. Une structure N-2 ou N-3 est rattachée à la structure de rang supérieur la précédant dans le tableau ci-dessous.

L'implantation géographique est la ville où est localisé le responsable de la structure, et où sont localisés tous les agents hors ceux appartenant à des sous-structures pour lesquelles une implantation différente est précisée dans le tableau.

Structures N-1	Structures N-2	Structures N-3	Implantation géographique	Evolution de la structure à la fin de l'étape transitoire
Direction			Lille	Maintien
	Secrétariat		Lille	Maintien
	Communication		Lille	Maintien
	Contrôle de gestion		Amiens	Maintien
	Programmation budgétaire		Lille	Maintien
	Juridique		Lille	Maintien
	Observation culturelle		Amiens	Maintien
	Documentation générale		Lille	Maintien
Secrétariat général			Lille	Maintien
	Service des affaires financières		Lille	Maintien
		Correspondant proximité	Amiens	Maintien
	Service informatique		Lille	Maintien
	Service logistique		Lille	Maintien
	Service logistique		Amiens	Maintien
	Service des ressources humaines		Lille	Maintien
		Correspondant proximité	Amiens	Maintien
Pôle Patrimoines et Architecture			Amiens	Maintien
	Conservation régionale des monuments historiques	Cellule scientifique et technique	Amiens	Maintien
			Lille	Maintien
		Cellule gestion des opérations patrimoniales	Amiens	Maintien
			Lille	Maintien
	Cellule protection et valorisation	Amiens	Maintien	
		Lille	Maintien	
	Service régional de l'archéologie	Cellule scientifique	Amiens	Maintien
			Lille	Maintien
	Cellule administrative	Amiens	Maintien	
		Lille	Maintien	
	Service architecture		Amiens	Maintien
			Lille	Suppression
	Service musées		Lille	Maintien
			Amiens	Suppression
	Coordination administrative		Amiens	Maintien
	Numérisation		Amiens	Maintien
	Documentation patrimoniale		Amiens	Maintien
			Lille	Maintien
Pôle Publics et Territoires, Industries culturelles			Lille	Maintien
	Publics et territoires		Lille	Maintien
			Amiens	Maintien

	Industries culturelles		Lille	Maintien
			Amiens	Maintien
	Service administratif	Coordination	Lille	Maintien
		Equipes administratives	Lille	Maintien
			Amiens	Maintien
Pôle Création			Lille	Maintien
	Danse		Amiens	Maintien
	Arts plastiques		Amiens	Maintien
			Lille	Maintien
	Musique		Amiens	Suppression
			Lille	Maintien
	Théâtre		Lille	Maintien
			Amiens	Suppression
	Service administratif	Coordination		Lille
Équipes administratives			Lille	Maintien
			Amiens	Maintien
UDAP Nord			Lille	Maintien
UDAP Pas-de-Calais			Arras	Maintien
UDAP Somme			Amiens	Maintien
UDAP Oise			Compiègne	Maintien
UDAP Aisne			Laon	Maintien



**Arrêté du 4 janvier 2016
portant organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
du Nord-Pas-de-Calais Picardie**

Le Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n°60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives, notamment son annexe I dans sa rédaction résultant du décret n°2015-969 du 31 juillet 2015 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 26 ;

Vu le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant Monsieur Jean-François CORDET préfet de la région du Nord-Pas-de-Calais-Picardie ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation de l'administration territoriale de l'Etat dans les régions ;

Vu l'arrêté du 1er janvier 2016 nommant Monsieur François BONNET directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région du Nord-Pas-de-Calais-Picardie ;

Vu l'avis des comités techniques des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie, réunis en formation conjointe le 1er décembre 2015;

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Nord-Pas-de-Calais-Picardie ;

Arrête :

Article 1 :

La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Nord-Pas-de-Calais, Picardie a son siège à AMIENS. Elle comporte également un site à LILLE ainsi qu'une antenne de proximité à DUNKERQUE (dont SIVEP service inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières).

Article 2 :

L'organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Nord-Pas-de-Calais, Picardie, appelée « organisation-cible » dans la suite du présent arrêté, est constituée des structures suivantes rattachées au directeur régional :

- le secrétariat général (SG);
- le service régional de l'alimentation (SRAL);
- le service régional de la formation et du développement (SRFD);
- le service régional d'information statistique et économique (SRISE);
- le service régional de la performance économique et environnementale des entreprises (SRPE);
- le service régional de FranceAgriMer (SRFAM);
- la mission de zone de défense et de sécurité;
- la mission de conseil juridique interrégional;
- la mission de correspondance de bassin hydrographique (agence de l'eau Artois Picardie);
- la mission de suivi des sols agricoles pollués;
- la mission d'assistance de service social.

Y sont également rattachées les fonctions de prévention (hygiène, sécurité et conditions de travail) et de communication.

Article 3 :

Le secrétariat général (SG) assure l'ensemble des missions de gestion administrative, logistique, informatique, financière et budgétaire ainsi que la gestion des ressources humaines et la formation continue.

Piloté à AMIENS, il est organisé en cinq pôles :

- Pôle Pilotage et Finances;
- Pôle Ressources humaines;
- Pôle Logistique et patrimoine;
- Pôle Informatique ;
- Pôle Formation continue (FORMCO).

Article 4 :

Le service régional de l'alimentation (SRAL) pilote et coordonne au niveau régional le programme de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation, du champ à l'assiette, mis en œuvre par les directions départementales en charge de la protection des populations pour les animaux et les denrées d'origine animales et par la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt pour la protection des végétaux et la déclinaison des politiques incitatives. Il assure les missions de contrôle et de surveillance de la santé des végétaux et produits végétaux (dont la certification à l'exportation). Il est en charge de la surveillance du territoire et de la santé des forêts. Il anime les politiques publiques incitatives de réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques et d'amélioration de l'offre alimentaire. Par l'antenne placée à DUNKERQUE, qui comprend un service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (SIVEP), il participe aux contrôles sanitaires à l'importation en provenance des pays tiers et à la certification à l'exportation des produits animaux.

Piloté à AMIENS, il est organisé en cinq pôles, une cellule et une antenne :

- Pôle Actions sanitaires en production primaire végétale – Echanges, prévention , lutte et gestion des délégations;
- Pôle Actions sanitaires en production primaire végétale – Surveillance des organismes réglementés, contrôles hygiène et intrants;
- Pôle Gouvernance du programme sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation;
- Pôle Ecophyto et surveillance biologique du territoire;

- Pôle Alimentation
- Cellule Expertise vétérinaire et phytosanitaire;
- Antenne DUNKERQUE dont SIVEP (service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières).

Article 5 :

Le service régional de la formation et du développement pilote, anime et gère l'appareil de formation agricole en région, au titre de l'autorité académique, dans un périmètre de concertation et de délégation avec les services centraux du ministère. Il assure la gestion de l'appareil de formation au travers de la carte de formation et des moyens humains nécessaires, tant pour l'enseignement public que privé. Il gère les moyens liés aux actions sociales en faveur des lycéens et étudiants de l'enseignement agricole. Il assure le contrôle de légalité, la gestion de toutes les questions administratives, financières et juridiques concernant l'enseignement agricole, notamment celles relevant des instances de concertations régionales.

Piloté à AMIENS, il est organisé en trois pôles :

- Pôle Examens et habilitation des formations ;
- Pôle Gestion des établissements et structures de formation ;
- Pôle Animation et développement des politiques éducatives et territoriales ;

Article 6 :

Le service régional d'information statistique et économique (SRISE) assure la collecte et la diffusion de données statistiques, géographiques et économiques pour les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il collecte également au sein du centre du Réseau des Nouvelles des Marchés des informations de prix quotidiennes de certains produits frais aux différents stades de leur mise en marché (production, expédition, gros et détail, exportation, importation). Il valorise cette connaissance au service des politiques publiques par des études et de l'analyse géographique pouvant être territorialisées.

Piloté à LILLE, il est organisé en cinq pôles :

- Pôle Collecte ;
- Pôle Analyse et diffusion ;
- Pôle Conjoncture et centre du Réseau des Nouvelles des Marchés
- Pôle Etudes territoriales ;
- Pôle Synthèses économiques .

Article 7 :

Le service régional de la performance économique et environnementale des entreprises (SRPE) pilote, anime et met en œuvre, au niveau régional, les politiques nationales et communautaires en matière agricole, agroalimentaire et forestière. Il concourt à l'élaboration de documents stratégiques et d'orientations, à l'animation de réseaux et au soutien d'actions de développement des filières. Il pilote la programmation des moyens de l'Etat en faveur des entreprises agricoles et forestières et la gestion des mesures du programme national d'aide de l'organisation commune des marchés mobilisant le fonds européen agricole de garantie. Il anime, conjointement avec le conseil régional, autorité de gestion, les dispositifs agricoles du cadre national financés par le fonds européen agricole de développement rural. Sur la forêt, il participe à la mobilisation de la ressource et afin d'en garantir une gestion durable, il coordonne et met en œuvre différentes procédures réglementaires d'agrément, d'approbation et de contrôle.

Piloté à AMIENS, il est organisé en trois pôles :

- Pôle Compétitivité des entreprises ;
- Pôle Performance environnementale des territoires.
- Pôle Développement de l'emploi et des filières de l'agro-alimentaire et de la forêt ;

Article 8 :

Le service régional de FranceAgriMer est chargé, au plan sectoriel, de la mise en oeuvre des missions de l'établissement national FranceAgriMer, dont le préfet est le représentant territorial. Il assure ainsi les missions de contrôle des aides communautaires pour les filières céréales, lait, viande, fruits et légumes, sucre et vin, ainsi que des programmes sociaux des cadres communautaires et nationaux. Il assure le contrôle des collecteurs de céréales et oléo-protéagineux dans le cadre de l'aval et de la réglementation nationale en vigueur dans ce domaine. Il conduit l'instruction, la rédaction de conventions et la liquidation de dossiers pour les aides gérées en région ou cogérées avec le siège de FranceAgriMer, notamment dans le cadre du CPER. Il réalise des enquêtes techniques et le suivi de statistiques à fin d'analyse économique, d'accompagnement et d'information des filières, en lien avec le service régional d'information et de statistiques économiques.

Piloté à LILLE, il est organisé en trois pôles :

- Pôle Contrôle
- Pôle Données et Analyses économiques
- Pôle Suivi et Accompagnement des filières

Article 9 :

L'organisation-cible décrite aux articles 2 à 8 et les implantations des structures sont précisées à l'annexe 1.

L'organisation-cible est mise en place au plus tard à la date du 1^{er} janvier 2019.

Dans une première étape à compter du 1^{er} janvier 2016, la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Nord-Pas-de-Calais, Picardie est organisée selon l'organisation transitoire précisée à l'annexe 2.

L'organisation transitoire s'achève, au plus tard, à la date de mise en place de l'organisation-cible.

Article 10 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie .

LILLE, le 04 janvier 2016

Le préfet,



ANNEXE 1

Organisation-cible au 1^{er} janvier 2019 de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Nord-Pas-de-Calais, Picardie

L'implantation géographique est la ville où est localisé le responsable de la structure, et où sont localisés tous les agents hors ceux appartenant à des sous-structures pour lesquelles une implantation différente est précisée dans le tableau.

Structures N-1	Structures N-2	Implantation géographique
Direction		AMIENS et LILLE
	Mission de zone de défense et de sécurité	LILLE
	Mission interrégionale de conseil juridique	AMIENS
	Mission de correspondance de bassin hydrographique	LILLE
	Mission de suivi des sols agricoles pollués	LILLE
	Mission d'assistance de service social	LILLE
Secrétariat général		AMIENS
	Pôle Pilotage et Finances	AMIENS
	Pôle Ressources humaines	AMIENS et LILLE
	Pôle Logistique et patrimoine	AMIENS et LILLE
	Pôle Informatique	AMIENS et LILLE
	Pôle Formation continue	AMIENS et LILLE
Service régional de l'alimentation		AMIENS
	Pôle Actions sanitaires en production primaire végétale – Echanges, prévention, lutte et gestion des délégations	LILLE
	Pôle Actions sanitaires en production primaire végétale – Surveillance des organismes réglementés, contrôles hygiène et intrants	AMIENS
	Pôle Gouvernance du programme sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation	AMIENS
	Pôle Ecophyto et surveillance biologique du territoire	AMIENS
	Pôle Alimentation	LILLE
	Cellule Expertise vétérinaire et phytosanitaire	AMIENS
	Antenne DUNKERQUE - SIVEP	DUNKERQUE

Structures N-1	Structures N-2	Implantation géographique
Service régional de la formation et du développement		AMIENS
	Pôle Examens et habilitation des formations	LILLE
	Pôle Gestion des établissements et structures de formation	AMIENS
	Pôle Animation et développement des politiques éducatives et territoriales	AMIENS
Service régional de l'information statistique et économique		LILLE
	Pôle Collecte	LILLE et AMIENS
	Pôle Analyse et diffusion	AMIENS
	Pôle Conjoncture et Centre du réseau des Nouvelles des Marchés	LILLE
	Pôle Etudes territoriales	LILLE
	Pôle Synthèses économiques	AMIENS
Service régional de la performance économique et environnementale des entreprises		AMIENS
	Pôle Compétitivité des entreprises	AMIENS
	Pôle Performance environnementale des territoires	LILLE
	Pôle Développement de l'emploi et des filières de l'agro-alimentaire et de la forêt	AMIENS
Service régional de FranceAgriMer		LILLE
	Pôle Contrôle	AMIENS et LILLE
	Pôle Données et analyses économiques	AMIENS
	Pôle Suivi et accompagnement des filières	LILLE

ANNEXE 2

Organisation transitoire à compter du 1^{er} janvier 2016 de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Nord-Pas-de-Calais Picardie

L'implantation géographique est la ville où est localisé le responsable de la structure, et où sont localisés tous les agents hors ceux appartenant à des sous-structures pour lesquelles une implantation différente est précisée dans le tableau.

Structures N-1	Structures N-2	Implantation géographique
Direction		AMIENS et LILLE
	Mission de zone de défense et de sécurité	LILLE
	Mission interrégionale de conseil juridique	AMIENS
	Mission de correspondance de bassin hydrographique	LILLE
	Mission de suivi des sols agricoles pollués	LILLE
	Mission d'assistance de service social	LILLE
Secrétariat général		AMIENS
	Pôle Pilotage et Finances	AMIENS
	Pôle Ressources humaines	AMIENS et LILLE
	Pôle Logistique et patrimoine	AMIENS et LILLE
	Pôle Informatique	AMIENS et LILLE
	Pôle Formation continue	AMIENS et LILLE
Service régional de l'alimentation		AMIENS
	Pôle Actions sanitaires en production primaire végétale – Echanges, prévention, lutte et gestion des délégations	LILLE
	Pôle Actions sanitaires en production primaire végétale – Surveillance des organismes réglementés, contrôles hygiène et intrants	AMIENS
	Pôle Gouvernance du programme sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation	AMIENS
	Pôle Ecophyto et surveillance biologique du territoire	AMIENS
	Pôle Alimentation	LILLE
	Cellule Expertise vétérinaire et phytosanitaire	AMIENS
	Antenne DUNKERQUE - SIVEP	DUNKERQUE

Structures N-1	Structures N-2	Implantation géographique
Service régional de la formation et du développement		AMIENS
	Pôle Examens et habilitation des formations	LILLE et AMIENS
	Pôle Gestion des établissements et structures de formation	AMIENS
	Pôle Animation et développement des politiques éducatives et territoriales	AMIENS
Service régional de l'information statistique et économique		LILLE
	Pôle Collecte	LILLE et AMIENS
	Pôle Analyse et diffusion	AMIENS
	Pôle Conjoncture et Centre du réseau des Nouvelles des Marchés	LILLE
	Pôle Etudes territoriales	LILLE
	Pôle Synthèses économiques	AMIENS
Service régional de la performance économique et environnementale des entreprises		AMIENS
	Pôle Compétitivité des entreprises	AMIENS
	Pôle Performance environnementale des territoires	LILLE
	Pôle Développement de l'emploi et des filières de l'agro-alimentaire et de la forêt	AMIENS
Service régional de FranceAgriMer		LILLE
	Pôle Contrôle	AMIENS et LILLE
	Pôle Données et analyses économiques	AMIENS et LILLE
	Pôle Suivi et accompagnement des filières	LILLE



Liberté - Egalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION

NORD – PAS-DE-CALAIS PICARDIE

Direction régionale
des entreprises, de la
concurrence, de la
consommation, du travail
et de l'emploi

Arrêté préfectoral portant organisation de la direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie

Le Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie

Préfet du Nord

Officier de la Légion d'Honneur

Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1er ;

Vu le décret n°60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives, notamment son annexe I dans sa rédaction résultant du décret n°2015-969 du 31 juillet 2015 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 26 ;

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant Monsieur Jean-François Cordet préfet de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie ;

Vu l'arrêté du 1^{er} janvier 2016 nommant Monsieur Jean-François Bénévise directeur régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie ;

Vu l'avis des comités techniques des directions régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi des régions Nord - Pas-de-Calais, Picardie, réunis en formation conjointe le 25 novembre 2015 ;

Sur proposition du directeur régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie ;

Sur proposition de Monsieur le directeur régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi ;

ARRÊTE

Article 1 : La direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie a son siège à Lille.

Article 2 : L'organisation de la direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie, appelée « organisation-cible » dans la suite du présent arrêté, est constituée des structures suivantes rattachées au directeur régional :

- Le secrétariat général ;
- Le cabinet ;
- Le pôle politique du travail ;
- Le pôle entreprises, emploi et économie ;
- Le pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie ;
- L'unité départementale de l'Aisne ;
- L'unité départementale Nord-Lille ;
- L'unité départementale Nord-Valenciennes ;
- L'unité départementale de l'Oise ;
- L'unité départementale du Pas-de-Calais ;
- L'unité départementale de la Somme.

L'organisation détaillée, les implantations des structures et leur ressort d'exercice sont précisés à l'annexe 1.

Article 3 : L'organisation-cible décrite à l'article 2 est mise en place au plus tard à la date du 31 décembre 2018.

Dans une première étape à compter du 4 janvier 2016, la direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie est organisée selon l'organisation transitoire précisée à l'annexe 2. Cette organisation s'achève à la date de mise en place de l'organisation-cible.

Les évolutions prévues pour les structures transitoires, et les constitutions de structures de l'organisation-cible, peuvent être mises en œuvre à des dates antérieures à celle indiquée au premier alinéa, sur décision du directeur régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie, après avis du comité technique de service déconcentré.

Article 4 : Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie et le directeur régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie.

Fait à Lille, le 4 janvier 2016



Jean-François CORDET

ANNEXE 1

Organisation-cible de la direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie

Une structure N-1 est rattachée au directeur régional. Une structure N-2 est rattachée à la structure de rang supérieur la précédant dans le tableau ci-dessous.

Structures N-1	Structures N-2	Implantation géographique du responsable de la structure	Implantation géographique des agents de la structure	Ressort d'exercice des compétences
Secrétariat Général		Lille	Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie
Service ressources humaines		Lille	Amiens et Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie
Service formation		Amiens	Amiens et Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie
Service financier		Amiens	Amiens	Nord - Pas-de-Calais Picardie
Service achats, éco responsabilité		Lille	Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie
Service moyens généraux		Lille	Amiens et Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie
Service patrimoine et contrôle de gestion		Amiens	Amiens	Nord - Pas-de-Calais Picardie
Service du système d'information		Lille	Amiens et Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie
Cabinet		Lille	Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie
Service des études, des méthodes et de l'appui statistique		Lille	Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie
Service communication		Lille	Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie
Pôle Politique du Travail		Lille	Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie
Service relations du travail		Amiens	Amiens	Nord - Pas-de-Calais Picardie
Service de lutte contre le travail illégal		Amiens	Amiens et Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie
Service appui au pilotage et animation territoriale		Lille	Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie
Service juridique		Lille	Amiens et Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie
Service santé et sécurité au travail		Lille	Amiens et Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie
Pôle Entreprises Emploi Économie		Lille	Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie
Service emploi		Lille	Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie
Service insertion professionnelle		Amiens	Amiens	Nord - Pas-de-Calais Picardie
Service de la formation professionnelle et du contrôle		Amiens	Amiens et Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie
Fonds Social Européen		Amiens	Amiens, Douai et Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie
Mission commissariat au redressement productif		Lille	Amiens et Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie
Mission coordination pour les investissements		Lille	Amiens et Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie
Mission médiation des entreprises		Lille	Amiens et Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie
Mission développement international		Lille	Amiens et Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie
Service mutations de l'économie		Lille	Lille et Valenciennes	Nord - Pas-de-Calais Picardie
Service économie productive		Amiens	Amiens et Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie
Service économie territoriale		Lille	Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie
Service économie numérique et services aux entreprises		Lille	Amiens et Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie
Pôle Concurrence, Consommation, Répression des fraudes et Métrologie		Lille	Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie
Brigade Régionale d'Enquête Concurrence		Lille	Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie
Service pilotage, animation et appui technique		Lille	Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie
Service contrôle des pratiques restrictives de concurrence		Lille	Amiens et Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie
Service pratiques anticoncurrentielles		Amiens	Amiens et Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie
Service métrologie légale		Lille	Amiens et Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie
Unité départementale de l'Aisne		Laon	Laon	Département de l'Aisne
Pôle politique du travail		Laon	Laon, Saint Quentin, Soissons	Département de l'Aisne

Pôle Entreprises Emploi Économie	Laon	Laon	Département de l'Aisne
Service administration générale	Laon	Laon	Département de l'Aisne
Unité départementale Nord-Lille	Lille	Lille	Arrondissements de Douai, Dunkerque et Lille du département du Nord
Pôle politique du travail	Lille	Douai, Dunkerque, Lille, Roubaix, Villeneuve d'Ascq	Arrondissements de Douai, Dunkerque et Lille du département du Nord
Pôle Entreprises Emploi Économie	Lille	Douai, Dunkerque, Lille, Roubaix, Villeneuve d'Ascq	Arrondissements de Douai, Dunkerque et Lille du département du Nord
Service administration générale	Lille	Lille	Arrondissements de Douai, Dunkerque et Lille du département du Nord
Unité départementale de l'Oise	Beauvais	Beauvais	Département de l'Oise
Pôle politique du travail	Beauvais	Beauvais, Creil, Compiègne	Département de l'Oise
Pôle Entreprises Emploi Économie	Beauvais	Beauvais, Creil, Compiègne	Département de l'Oise
Service administration générale	Beauvais	Beauvais	Département de l'Oise
Unité départementale du Pas-de-Calais	Arras	Arras	Département du Pas-de-Calais
Pôle politique du travail	Arras	Arras, Béthune, Boulogne-sur-Mer, Calais, Lens	Département du Pas-de-Calais
Pôle Entreprises Emploi Économie	Arras	Arras, Béthune, Boulogne-sur-Mer, Calais, Lens	Département du Pas-de-Calais
Service administration générale	Arras	Arras, Calais	Département du Pas-de-Calais
Unité départementale de la Somme	Amiens	Amiens	Département de la Somme
Pôle politique du travail	Amiens	Amiens	Département de la Somme
Pôle Entreprises Emploi Économie	Amiens	Amiens	Département de la Somme
Service administration générale	Amiens	Amiens	Département de la Somme
Unité départementale Nord-Valenciennes	Valenciennes	Valenciennes	Arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe, Cambrai et Valenciennes du département du Nord
Pôle politique du travail	Valenciennes	Cambrai, Maubeuge, Valenciennes	Arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe, Cambrai et Valenciennes du département du Nord
Pôle Entreprises Emploi Économie	Valenciennes	Cambrai, Maubeuge, Valenciennes	Arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe, Cambrai et Valenciennes du département du Nord
Service administration générale	Valenciennes	Valenciennes	Arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe, Cambrai et Valenciennes du département du Nord

ANNEXE 2 Organisation transitoire

Une structure N-1 est rattachée au directeur régional. Une structure N-2 ou N-3 est rattachée à la structure de rang supérieur la précédant dans le tableau ci-dessous.

S t r u c t u r e s N - 1	Structures N-2	Implantation géographique du responsable de la structure	Implantation géographique des agents de la structure	Ressort d'exercice des compétences	Évolution des structures à la fin de l'étape transitoire
Secrétariat Général		Lille	Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie	Maintien
Service ressources humaines		Lille	Amiens et Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie	Maintien
Service formation		Amiens	Amiens et Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie	Maintien
Service achats et éco- responsabilité		Lille	Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie	Maintien
Service financier		Amiens	Amiens	Nord - Pas-de-Calais Picardie	Maintien
Service moyens généraux		Lille	Amiens et Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie	Maintien
Service patrimoine		Amiens	Amiens	Nord - Pas-de-Calais Picardie	Maintien
Service du système d'information		Lille	Amiens et Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie	Maintien
Cabinet		Lille	Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie	Maintien
Service des études, des méthodes et de l'appui statistique		Lille	Amiens et Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie	Regroupement à Lille
Service communication		Lille	Amiens et Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie	Regroupement à Lille
Pôle Politique du Travail		Lille	Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie	Maintien
Service relations du travail		Amiens	Amiens	Nord - Pas-de-Calais Picardie	Maintien
Service de lutte contre le travail illégal		Amiens	Amiens et Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie	Maintien
Service appui au pilotage et animation territoriale		Lille	Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie	Maintien
Service juridique		Lille	Amiens et Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie	Maintien
Service santé et sécurité au travail		Lille	Amiens et Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie	Maintien
Pôle Entreprises Emploi Économie		Lille	Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie	Maintien
Service emploi		Lille	Lille	Circonscription régionale Nord - Pas-de-Calais	Extension du périmètre de compétence à la région Nord - Pas-de-Calais Picardie et spécialisation
Service insertion professionnelle		Amiens	Amiens	Circonscription régionale Picardie	Extension du périmètre de compétence à la région Nord - Pas-de-Calais Picardie et spécialisation
Service de la formation professionnelle et du contrôle		Amiens	Amiens et Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie	Maintien
Fonds Social Européen Nord - Pas-de-Calais		Lille	Lille et Douai	Circonscription régionale Nord - Pas-de-Calais	Rattachement au service Fonds Social Européen Picardie, puis création du service Fonds Social Européen dont le périmètre

de compétence couvre la région Nord - Pas-de-Calais Picardie
Rattachement au service Fonds Social Européen Nord - Pas-de-Calais, puis création du service Fonds Social Européen dont le périmètre de compétence couvre la région Nord - Pas-de-Calais Picardie

Fonds Social Européen Picardie	Amiens	Amiens	Circonscription régionale Picardie	
Mission commissariat au redressement productif	Lille	Amiens et Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie	Maintien
Mission coordination pour les investissements	Lille	Amiens et Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie	Maintien
Mission médiation des entreprises	Lille	Amiens et Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie	Maintien
Mission développement international	Lille	Amiens et Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie	Maintien
Service mutations de l'économie	Lille	Lille et Valenciennes	Nord - Pas-de-Calais Picardie	Maintien
Service économie productive	Amiens	Amiens et Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie	Maintien
Service économie territoriale	Lille	Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie	Maintien
Service économie numérique et services aux entreprises	Lille	Amiens et Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie	Maintien
Pôle Concurrence, Consommation, Répression des fraudes et Métrologie	Lille	Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie	Maintien
Brigade Régionale d'Enquête Concurrence	Lille	Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie	Maintien
Service pilotage, animation et appui technique	Lille	Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie	Maintien
Service régulation concurrentielle des marchés	Amiens	Amiens et Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie	Division du service en deux entités
Service métrologie légale	Lille	Amiens et Lille	Nord - Pas-de-Calais Picardie	Maintien
Unité départementale de l'Aisne	Laon	Laon	Département de l'Aisne	Maintien
Pôle politique du travail	Laon	Laon	Département de l'Aisne	Maintien
Pôle Entreprises Emploi Économie	Laon	Laon	Département de l'Aisne	Maintien
Service administration générale	Laon	Laon	Département de l'Aisne	Maintien
Unité départementale Nord-Lille	Lille	Lille	Arrondissements de Douai, Dunkerque et Lille du département du Nord	Maintien
Pôle politique du travail	Lille	Douai, Dunkerque, Lille, Roubaix, Villeneuve d'Ascq	Arrondissements de Douai, Dunkerque et Lille du département du Nord	Maintien
Pôle Entreprises Emploi Économie	Lille	Douai, Dunkerque, Lille, Roubaix, Villeneuve d'Ascq	Arrondissements de Douai, Dunkerque et Lille du département du Nord	Maintien
Service administration générale	Lille	Lille	Arrondissements de Douai, Dunkerque et Lille du département du Nord	Maintien
Unité départementale de l'Oise	Beauvais	Beauvais	Département de l'Oise	Maintien
Pôle politique du travail	Beauvais	Beauvais, Creil, Compiègne	Département de l'Oise	Maintien
Pôle Entreprises Emploi Économie	Beauvais	Beauvais, Compiègne	Département de l'Oise	Maintien
Service administration générale	Beauvais	Beauvais	Département de l'Oise	Maintien
Unité départementale du Pas-de-Calais	Arras	Arras	Département du Pas-de-Calais	Maintien

Pôle politique du travail	Arras	Arras, Béthune, Boulogne- sur-Mer, Calais, Lens	Département du Pas-de- Calais	Maintien
Pôle Entreprises Emploi Économie	Arras	Arras, Béthune, Boulogne- sur-Mer, Calais, Lens	Département du Pas-de- Calais	Maintien
Service administration générale	Arras	Arras, Calais	Département du Pas-de- Calais	Maintien
Unité départementale de la Somme	Amiens	Amiens	Département de la Somme	Maintien
Pôle politique du travail	Amiens	Amiens	Département de la Somme	Maintien
Pôle Entreprises Emploi Économie	Amiens	Amiens	Département de la Somme	Maintien
Service administration générale	Amiens	Amiens	Département de la Somme	Maintien
Unité départementale Nord-Valenciennes	Valenciennes	Valenciennes	Arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe, Cambrai et Valenciennes du département du Nord	Maintien
Pôle politique du travail	Valenciennes	Cambrai, Maubeuge, Valenciennes	Arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe, Cambrai et Valenciennes du département du Nord	Maintien
Pôle Entreprises Emploi Économie	Valenciennes	Maubeuge, Valenciennes	Arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe, Cambrai et Valenciennes du département du Nord	Maintien
Service administration générale	Valenciennes	Valenciennes	Arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe, Cambrai et Valenciennes du département du Nord	Maintien